

Article du 18 septembre 2023

Vaccination contre le Covid-19 La campagne avancée au 2 octobre

En raison de la recrudescence des cas de Covid-19, le gouvernement a décidé d'avancer de deux semaines la campagne de vaccination pour les personnes fragiles. Ce sont des vaccins adaptés aux variants actuellement en circulation qui sont proposés.

Selon les indicateurs aujourd'hui disponibles (qui sont relativement imprécis), la hausse des cas de Covid-19 se poursuit en France : +30% de passage aux urgences et +17% de consultations en ville pour suspicion de Covid-19 au cours de la semaine du 4 au 10 septembre par rapport à la semaine précédente (données de Santé Publique France). C'est ce qui a conduit les pouvoirs publics à décider, le 15 septembre dernier, de débiter plus tôt la nouvelle campagne de vaccination, comme l'indique une [note](#) de la Direction Générale de la Santé. Prévue initialement à partir du 17 octobre (en même temps que celle contre la grippe), cette nouvelle campagne va commencer le 2 octobre.

Les personnes dites « fragiles », parmi lesquelles celles et ceux qui sont atteints d'un cancer et/ou qui présentent une baisse de leurs défenses immunitaires (immunodépression), sont la principale cible de cette campagne. Elles sont invitées à recevoir une nouvelle dose de vaccin sans délai. Cela concerne en particulier les personnes atteintes d'un lymphome, d'une leucémie lymphoïde chronique ou d'une maladie de Waldenström, ainsi que celles qui vivent dans leur entourage.

La vaccination est recommandée dès lors que le précédent rappel date de plus de trois mois pour les patients immunodéprimés et de plus de six mois pour les autres.

Des vaccins adaptés aux variants actuels

Pour cette nouvelle campagne de vaccination, seuls les vaccins adaptés aux variants du virus en circulation actuellement ont été retenus. Pour le moment, il s'agit uniquement du vaccin à ARN messager Comirnaty® omicron XBB.1.5 de Pfizer/BioNTech. Ce vaccin a obtenu une autorisation de mise sur le marché (AMM) européenne le 30 août dernier. Le vaccin du même type de Moderna, qui a reçu une AMM européenne le 15 septembre dernier, devrait suivre.

La vaccination repose désormais sur une seule injection. Celle-ci peut être notamment réalisée par les professionnels de santé suivants : médecins, pharmaciens, infirmiers, sages-femmes et chirurgiens-dentistes.